

## **Dossier du Projet de terminal de réception de Gaz Naturel Liquéfié à Antifer**

*Association pour la Préservation et la Valorisation de la Vallée de Bruneval*

*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

*4 avenue Roger Dumont*

*76280 Saint Jouin Bruneval*



**"Nous n'héritons pas de la terre, nous empruntons celle de nos enfants"**

## **Sommaire**

### **PARTIE 1 : Présentation de la Valleuse de Bruneval et de l'Association**

- La Valleuse de Bruneval, son histoire, sa faune, sa flore
- L'association pour le Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval

### **PARTIE 2 : la présentation du projet**

- La présentation du site
- La présentation des intervenants (Port Autonome du Havre, Gaz de Normandie, Mairie de Saint Jouin Bruneval)

### **PARTIE 3 : Un passé désastreux, une région abîmée**

- Le Terminal d'Antifer : une erreur de positionnement stratégique
- La plage de la Valleuse de Bruneval
- Le Havre et sa région

### **PARTIE 4 : Un projet inadapté**

- Le contexte énergétique local et national
- Un projet source de nombreux dangers
- Le Gaz : une énergie source de Gaz à effet de serre
- L'univers concurrentiel du Gaz

### **PARTIE 5 : Un site inapproprié**

- Le terrain et les falaises
- Les utilisateurs
- Un projet proche des habitations
- Un projet aux impacts directs et multiples
- Des acteurs qui ne respectent déjà pas les règles d'informations à la population

### **PARTIE 6 : Vers d'autres solutions possibles**

- D'autres sites sont possibles
- D'autres procédés industriels existent
- Un port de plaisance à Antifer : le véritable projet d'intérêt général.

## **Conclusion**



" Photo Vincent Rustuel- angelssea.com"

## **PARTIE 1 : Présentation de la Valleuse de Bruneval et de l'Association**

### ➤ **La Valleuse de Bruneval, son histoire, sa faune, sa flore**

Il faut remonter à travers le temps pour évoquer la création des Valleuses dont celle de Bruneval qui fut l'objet en février 1942 d'un fait d'armes important au travers de la première tentative de débarquement sur le sol Français. L'opération « Biting » fut un succès et devint un symbole de la résistance et la prémisse d'opérations de grande envergure.

Les Falaises, la Valleuse font aujourd'hui partie de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Cette Valleuse et les falaises abritent plusieurs espèces animales et végétales rares dont certaines sont protégées, notamment une orchidée que le projet est susceptible d'affecter.

D'après un document tiré du site de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) « on observe différents groupements phytosociologiques : mésobromion, thlaspietea, Fraxino-carpinion, prunetalia notamment. Certaines pelouses aérohalynes abritent l'ensemble des plantes typiques du littoral, dont le sénéçon blanc micro endémique protégé ».

Dans l'enceinte du port de nombreuses espèces vivent y compris plusieurs espèces d'hippocampes.

A noter, point que le maître d'ouvrage n'a révélé que le 12 novembre 2007, suite à des questions posées par l'association, que des infrastructures liées au transport du gaz devront également être installées en haut des falaises à quelques mètres de la Valleuse Classée.

### ➤ **L'association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval**

Depuis le 2 septembre 2006, et après plus de 8 années de démarches administratives, la Valleuse de Bruneval située à 400 m de la digue du Port Pétrolier est classée site protégé (code de l'environnement article L.341-10 et R. 341-10 à R.341-13). Ce classement a été à l'origine le fait déclencheur de la création de l'association.

Cette dernière a pour objet la préservation et la valorisation du patrimoine historique, du patrimoine architectural, du site, de la faune et de la flore de la Valleuse de Bruneval (décret du 31 août 2006 portant classement du site) et de son environnement littoral proche pour les générations futures.

A l'unanimité de ses membres, l'association s'est positionnée contre ce projet de terminal méthanier.

Cette association est soutenue dans sa démarche par de nombreuses associations environnementales dont Surfrider Foundation Europe qui l'aide en terme de communication et sur le plan juridique.

## **PARTIE 2 : la présentation du projet**

**Le projet de Gaz de Normandie n'est validé par aucune autorité administrative compétente. La Direction Régionale de la Recherche et de l'Environnement (la DRIRE) n'a pas été consultée. Ce projet n'engage que le maître d'ouvrage et est susceptible à tout moment d'être remis en cause en fonction des études qu'il réalisera après la tenue de la Commission Particulière du Débat Public.**

### ➤ **La présentation du site**

Le projet s'inscrit sur la Commune de Saint Jouin Bruneval (76280), en Seine Maritime à 6 kms d'Étretat et 25 kms du Havre. C'est sur cette commune de 1600 habitants que le Port pétrolier d'Antifer a été construit par le Port Autonome du Havre dans les années 70 pour faire face, selon les experts de l'époque, à la demande croissante en pétrole.

Ce port est aujourd'hui largement rentabilisé contribuant à hauteur de 20% aux besoins nationaux. Le trafic est d'en moyenne un pétrolier par semaine, tous les 10 jours.

### ➤ **La présentation des intervenants**

- ✓ Le Port Autonome du Havre
  - Des questions sur les porteurs du projet

Le Port Autonome du Havre a été sollicité, selon son administration, par plusieurs entreprises françaises et étrangères ; un appel d'offre a été lancé afin de retenir les meilleurs candidats : c'est dans ce contexte que les sociétés POWEO et CIM ont été choisies.

Cette « association » de deux sociétés est à l'origine de la création de la société Gaz de Normandie détenue à 66,66% par POWEO et 33,34% par la CIM.

Des interrogations apparaissent à ce niveau de la procédure **sur le critère de sélection des candidats**. Il semble étonnant que la CIM, alors même qu'elle intervient sur le Port d'Antifer, soit une des deux entreprises retenues alors que d'autres étaient candidates.

De même, des questions naissent de **l'inexpérience des deux entreprises** dans l'installation et l'exploitation d'un terminal méthanier. LA CIM exploite certes des terminaux pétroliers mais n'a aucune exploitation gazière à son actif. POWEO est une entreprise récente, un distributeur de Gaz sur un marché nouveau sans aucune expérience également en ce domaine.

- Une demande de transparence sans réponse

Dans le cadre du débat public et afin d'appréhender au mieux les décisions du Port Autonome et ses motivations, les membres de l'association souhaitent connaître les critères de sélection des candidats.

Le Port Autonome a été sollicité à plusieurs reprises à ce sujet mais les demandes sont restées sans réponse. Nous estimons que cette non transparence est contraire à toutes les lois visant à la transparence et la communicabilité des décisions publiques (loi du 12 avril 2000, ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques) et ne permet pas un débat complet sur ce dossier.

- Est-il légitime que le Port Autonome du Havre décide de l'aménagement du territoire de Saint Jouin Bruneval ?

**Une autre question essentielle se pose à travers ce projet à savoir la légitimité du Port Autonome du Havre et de son Conseil d'Administration.**

Au delà des textes légaux qui donnent au Port Autonome de larges prérogatives, démocratiquement, il est choquant de savoir qu'aucun représentant de la commune de Saint Jouin Bruneval – pourtant la commune la plus concernée – qu'aucun représentant de la CCI de Fécamp (sur le territoire duquel se trouve cette commune) ne soit présent au sein du Conseil d'Administration du Port Autonome du Havre qui décide de l'avenir de cette région, de l'aménagement de ce territoire. **La démocratie n'u trouve pas son compte.**

Alors que l'on parle d'environnement, d'agenda 21, de protection de l'environnement, est il acceptable que le Conseil d'Administration qui décide de l'aménagement de ce territoire ne soit composé que de représentants du Port (industriels, chef d'entreprises liés à ce dernier par des intérêts communs), de représentant de l'Etat et de salarié du Port ? Aucune association, aucun représentants de la communauté scientifique, il semble difficile dans ces conditions que les décisions prennent en compte les aspects environnementaux, les demandes des citoyens.

- La volonté du Port Autonome du Havre : faire de Saint Jouin Bruneval une zone industrielle ?

Il est largement envisageable que ce dossier fasse partie de la stratégie du Port Autonome visant à délocaliser certaines de ses activités énergétiques et industrielles sur Antifer, le plus loin possible du Havre. **Ce projet est selon nous que le prélude à d'autres délocalisations, à d'autres projets industriels sur Saint Jouin Bruneval.**

Après l'entrée du Havre, les communes aux alentours, cette décision instaurera une nouvelle zone industrielle en plein territoire des hautes falaises, endroit même où les communes, le Département, la Région, l'Europe ont investi fortement pour développer le tourisme.

Les populations, les associations ne peuvent l'accepter.

- Une erreur stratégique environnementale du Port Autonome du Havre en refusant la mise en place d'éoliennes.

Il semble important de rappeler que le Port Autonome du Havre a rejeté, il y a 3 ans, un projet d'implantation de 5 éoliennes porté par la société SIFF énergie et soutenu par la population, par les élus locaux, la Mairie de Saint Jouin Bruneval et répondant parfaitement aux objectifs fixés par la Commission Européenne dans le cadre des énergies renouvelables.

Le motif du refus : la dangerosité des composants des éoliennes eu égard aux installations existantes.

Comment la population peut elle accepter cela alors que le projet débattu propose aujourd'hui la mise en place de bacs de Gaz, de plus de 50 mètres de hauteur (presque aussi hauts que la Falaise) à coté de ceux de pétrole ?

L'intérêt soudain, pourtant affiché dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire, que le Port Autonome porte à cette énergie n'est qu'un stratagème de défense face aux accusations des associations.

Nous demandons au Port Autonome du Havre de réactiver le projet d'éoliennes sur le Port d'Antifer conformément aux objectifs affichés dans la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA).

- Le rôle du Port du Havre dans l'approvisionnement énergétique de la France

Dans son cahier d'acteurs, le Port Autonome du Havre défend son positionnement sur l'approvisionnement énergétique de la France. Nul ne conteste ces faits.

Aujourd'hui, à la croisée des chemins sur l'environnement, le Port Autonome du Havre se trouve devant deux choix stratégiques sur lesquels une opposition forte existe.

Soit le Port continue à « travailler » sur les énergies fossiles et pourquoi pas un jour sur le nucléaire, soit il entend le débat actuel, continue de jouer son rôle central dans l'approvisionnement de la France en énergies, en orientant ses choix stratégiques vers les énergies propres et renouvelables.

Ces énergies responsables sont elles aussi source d'investissements significatifs, d'emplois créés, de taxe professionnelle, de retombées pour la région, le département, les Communes environnantes et la Ville de Saint Jouin Bruneval.

**Les membres du conseil d'Administration du Port Autonome du Havre ont le choix**, nous sommes à la croisée des chemins environnementaux et leurs décisions seront lourdes de conséquences pour les générations futures.

✓ La société Gaz de Normandie

Le Port Autonome avait choisi à l'origine 2 actionnaires : POWEO et la CIM.

Les 2 actionnaires de Gaz de Normandie ont depuis revendu une partie importante du capital de cette société alors même que le projet n'est pas validé.

Il serait pertinent de savoir si le Port Autonome aurait fait le même choix si il avait su que la société locale dédiée serait détenue si rapidement par des sociétés aux capitaux étrangers et non présents à l'origine.

A fin août 2007, le capital de gaz de Normandie est détenu à hauteur de 34% par POWEO, 24.50% par EON Ruhrgas, 24.5% par Verbund et 17% par la CIM. Qu'en sera-t-il demain ?

Depuis le début de l'opération POWEO s'était engagée à détenir plus de la moitié du capital social de Gaz de Normandie.

Par le biais des participations détenues par Verbund dans le capital social de POWEO, ce principe est remis en cause.

**Ce projet n'est qu'un projet purement financier, loin de l'intérêt général, porté par certaines entreprises qui se dégageront rapidement de ce nouveau marché à moyen terme après avoir engranger un maximum de profits.**

✓ La Chambre de Commerce du Havre

La Chambre de Commerce du Havre dispose de deux sièges au Conseil d'Administration du Port Autonome du Havre.

Les positions prises dans leur cahier d'acteurs ne sont guère surprenantes sur ce dossier.

Imaginons le futur autrement, imaginons que le Conseil d'Administration du Port Autonome fasse un choix responsable pour l'environnement et que le projet de port méthanier soit remplacé par un projet d'éoliennes jumelé à un projet de port de plaisance. Cela donnerait un cahier d'acteurs différents mais tout aussi intéressant.

- Les énergies renouvelables : un contexte énergétique et un défi (et la question nous semble bonne) ;

- Le site d'Antifer : des avantages incontestables

Reprenez leur argumentation sur l'approche maritime, sur le chantier circonscrit à l'intérieur des installations existantes, sur les impacts environnementaux, sur l'exploitation respectueuse des activités touristiques, là encore ils auraient raison sur cette nouvelle option ;

- Des opportunités de diversification pour le Port du Havre

Les énergies renouvelables représentent en partie l'avenir énergétique de notre pays à moyen et long terme ; les énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) une énergie de transition, une vision à court terme et passéiste.

- Des retombées socio-économiques attendues

Avec la mise en place d'un port de plaisance, d'activités annexes, d'éoliennes, les retombées économiques, en terme d'emplois seraient équivalentes au projet actuel.

Que la Chambre de Commerce défende un projet économique est dans la logique de son fonctionnement, voire de ces statuts. Mais il y a projet et projet et les autres propositions mériteraient que cette instance responsable s'y penche afin d'adopter une position qui nous semblerait plus responsable dans le cadre d'un avenir que nous lèguerons à nos enfants et petits enfants, aux générations suivantes.

- ✓ La Mairie de Saint Jouin Bruneval

Le Port Autonome du Havre n'a pas jugé opportun de consulter ou d'informer la Mairie de Saint Jouin Bruneval au sujet de son projet. La Municipalité a entrepris d'importants travaux (eu égard à son budget) de rénovations et d'embellissements de la plage, plage maintenant menacée de fermeture.

Le Conseil Municipal de Saint Jouin Bruneval a délibéré à deux reprises contre le Projet du Port Méthanier.

### **PARTIE 3 : Un passé désastreux, une région abîmée**

#### ➤ **Le terminal d'Antifer : une erreur de positionnement stratégique**

- Les conséquences d'une décision prise dans les années 70

La construction du Port Pétrolier dans les années 70 a nécessité le dynamitage de la falaise et l'extraction de millions de tonnes de craie, détruisant à tout jamais un site préhistorique et occasionnant des gênes sans précédent pour la population locale.

Lors de la mise en chantier du port pétrolier, il avait été prévu la construction d'une digue sud en vis à vis de celle existante. Ce projet a été abandonné à la suite du choc pétrolier de 1973, le projet s'étant révélé dès sa construction « une erreur de positionnement stratégique » (dixit l'administration du Port Autonome du Havre).

L'abandon de cette digue sud et le basculement des vents dominants du Nord Ouest au Sud Ouest feront que ce port sera touché par la houle avec pour conséquence de rendre plus risquées toutes les manœuvres d'accostage et de déchargement.

L'activité liée au stockage et déchargement de cette matière dangereuse a entraîné la mise en place d'une nouvelle zone SEVESO 2 mais cette fois ci à un endroit où aucune n'existait. Le Port, dans sa forme actuelle, libère dans l'atmosphère plusieurs millions de tonnes par an de composés organiques volatiles non méthanique, ce qui n'est pas sans gêne pour les habitants et qui pose nécessairement des questions en terme de santé publique.

- Un plan de prévention des risques technologiques non mis en place sur Antifer

Par ailleurs, il est à noter que le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), qui est censé définir les procédures de prévention, de maîtrise des risques, est en cours d'étude pour le site d'antifer.

Il semble impensable que ce projet puisse s'inscrire en dehors d'une telle procédure.

- Un schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui n'existe pas à ce jour

Dans la même logique administrative d'aménagement du territoire, il semble également inconcevable que ce projet voit le jour en dehors d'un Schéma de Cohérence Territoriale adopté pour le Pays des hautes Falaises. Il est rappelé que ce document, en cours d'élaboration, a pour objectif de définir l'aménagement du territoire pour les décennies futures, de préciser les orientations, les besoins de la population.

Le Port Autonome a bien inscrit l'orientation du site d'Antifer dans son projet de schéma directeur mais ce document n'engage que lui et a largement moins d'importance administrativement qu'un SCOT voire d'un PPRT.

#### ➤ **La plage de la Valleuse de Bruneval**

La construction d'une immense digue a eu pour conséquences une modification importante des courants et du littoral, le déplacement des galets, la disparition de la plage de Bruneval, le recul accéléré des falaises, tout en ayant des impacts directs sur la faune et la flore.

La disparition de l'ensemble des galets de la plage de Bruneval a accéléré l'érosion des falaises et mis en danger une maison faisant face à la mer. Suite à une procédure de riverains visant à sécuriser le site, le Port Autonome pris la décision de bétonner cette plage il y a plus de 20 ans.





Alors que certaines installations furent entretenues, le Port Autonome a laissé à l'abandon ces infrastructures en dépit de nombreuses demandes d'intervention (pourtant faisant partie d'une zone nouvellement classée) aujourd'hui sources de danger pour les habitants, pour les touristes, pour les utilisateurs.



➤ **Le Havre et sa Région**

La Normandie contribue très largement au développement industriel de la France notamment dans le stockage, la transformation et la production d'énergie, dans l'importation de pétrole. La Haute Normandie reste une des régions les plus émettrices de dioxyde de soufre en France.

Les personnes en sont directement ou indirectement les premières victimes à travers l'implantation de zones industrielles conséquentes sources d'impacts sur le paysage et sur l'environnement, de pollutions atmosphériques, d'odeurs nauséabondes. Un ensemble de facteurs qui ont une part de responsabilité sur la santé des Normands.

En effet, la région se caractérise aujourd'hui par une mauvaise situation sanitaire (surmortalité de 12% par rapport à la moyenne française, + 15% pour la seule Ville du Havre). La mortalité infantile y est plus forte qu'ailleurs.

Face à ce constat, il semble légitime de poser la question de savoir si il faut encore continuer à accumuler ces zones industrielles, ce type d'installations polluantes et dangereuses. Les personnes vivant dans la région havraise le savent bien car elles sont largement exposés à ces sites industriels à risque.

Face à ce problème de santé public, la priorité doit maintenant être donnée aux énergies renouvelables, aux nouvelles technologies, au secteur tertiaire, domaines qui sont source de valeur ajoutée, de créations d'emplois.

Nous pensons que Le Port Autonome ferait une énorme erreur en validant ce projet concernant une énergie de transition (tout comme le projet d'usines à charbon). Nous soutenons le fait que le Port Autonome du Havre doit maintenant réorienter sa politique énergétique en prenant compte les contraintes environnementales, la volonté des personnes, les décisions du gouvernement, afin de léguer aux générations futures un outil de travail responsable.

#### **PARTIE 4 : Un projet inadapté**

Si l'on compare les dossiers des autres sociétés souhaitant venir concurrencer GDF sur un secteur désormais ouvert à la concurrence, il apparaît que tous les dossiers sont identiques, que tous les industriels tiennent le même discours sur l'approvisionnement, sur l'intérêt supérieur du pays, sur le peu de dangers.

Beaucoup le justifie dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement en France, du fameux bouquet énergétique. Mais ces infrastructures « ne seront que » des bacs de stockage et rien ne prouve que Gaz de Normandie arrivera à acheter, à signer des contrats long terme, en gaz naturel.

**Ce dossier ne répond pas à la problématique d'approvisionnement, ne donne aucun gage sur la volonté des pays exportateurs de vendre du gaz à la France** dans un contexte qui évolue rapidement et qui changera encore dans les prochains mois avec un possible accord énergétique avec la Russie.

La façade maritime dont dispose la France et l'afflux de projets de terminaux devraient nécessairement interpeller l'Etat et Monsieur le Préfet de Région sur les réels besoins en gaz et l'amener à se positionner au niveau national sur la création de ce type de port méthanier.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'avoir une vision transversale, stratégique de ce type de dossiers, de prendre des décisions réfléchies et responsables pour les générations futures.

##### ➤ **Le contexte énergétique national et local**

Au niveau Régional, la Région et le Département n'ont pas répertorié un besoin en gaz dans leur plan d'aménagement du territoire.

La DTA (que le Port Autonome interprète à sa façon), comme le SCOT du Havre et de sa région en cours d'enquête publique, affichent clairement une volonté et une nécessité de développer les énergies renouvelables dont les éoliennes. La réponse apportée pour le moment par le Port est l'inverse de ce qui est prôné au niveau national ou local.

Au niveau national, Gaz de Normandie a omis dans son rapport de chiffrer le volume de gaz entrant en France eu égard aux nombreux projets et sources d'approvisionnement.

L'administration du Port Autonome, dans l'article de presse du Courrier Cauchois du 18 novembre 2006, précisait que « un certain nombre d'études montrent que les besoins en GNL en France allaient doubler dans les 15 prochaines années pour passer de 15 à 30 milliards de mètres cubes par an ».

En additionnant les chiffres des ports méthaniers existants ou en projet, il est possible de constater que la France va bientôt importer beaucoup plus de gaz qu'elle n'en a le besoin.

|                              |  |
|------------------------------|--|
| - Port de Fos – Tonkin       | 7 milliards de m3                            |
| - Port de Montoir            | 10 milliards de m3 et 16 milliards en projet |
| - Port de Fos Cavaou (EDF)   | 8 milliards de m3                            |
| - Port de Fos Cavaou (Shell) | 8 milliards de m3                            |
| - Port de Dunkerque          | 6 milliards de m3 + 6 à terme                |
| - Dossier du Verdon          | 12 milliards de m3 + 6 à terme               |
| - Dossier d'Antifer          | 9 milliards de m3                            |

Soit un total variant entre 60 et 78 milliards de m3 par an.

Alors que ce projet est présenté comme d'intérêt général, de nécessité absolue, les chiffres auraient tendance à démontrer le contraire, tout comme l'arrivée d'investisseurs étrangers dans le capital de Gaz de Normandie.

**Les raisons, de ce projet principalement spéculatif, ne sont pas nécessairement choquantes dans une économie de marché, mais le deviennent quand on parle d'environnement, de développement durable, de sécurité des individus, de dangerosité et de risques industriels.**

Aucune notion d'intérêt national ne peut être apposée sur un tel projet. L'approvisionnement en France se fait par différents endroits, le nombre de projets en cours ou réalisés suffit largement à couvrir les besoins énergétiques en France.

Les besoins en France étant couverts, il est évident que le Gaz sera exporté.

➤ **Un projet source de nombreux dangers**

❖ Des dangers technologiques

- fuite de gaz : jet enflammé (en cas de rupture de canalisation par exemple), nuage de gaz inflammable qui peut s'étendre sur plusieurs kilomètres, risque d'impossibilité de respirer car l'air avec son oxygène est chassé en cas de fuite.
- fuite de GNL : risque d'incendie de flaque, transition rapide (vaporisation explosive. Pas d'effet thermique mais la création d'une onde de pression) ;
- Risque de brûlures pour les personnes qui travailleront sur ces méthaniers ;
- feu de cuve qui provoquerait la mort de tout être vivant dans un rayon de plusieurs centaines de mètre
- accident lié au terrorisme (il est rappelé que de très nombreux parapentistes survolent la zone régulièrement par vent de sud ouest) sur une cuve, sur un méthanier en déchargement ;
- risque d'effet « domino » entre les installations pétrolières et méthaniers.

❖ Des menaces écologiques sur l'écosystème marin puisque le projet utilise l'eau de mer pour réchauffer le GNL pour obtenir du Gaz Naturel sans parler du remblaiement qui sera nécessaire ; Le maître d'ouvrage prétend que le brassage important de l'eau, utilisé pour réchauffer le gaz et rejeté dans l'eau de la mer au sein de l'enceinte du port, assurera une dispersion optimale du panache refroidi. Certaines études sur les courants et le brassage au sein du port d'Antifer nous laissent à penser le contraire, ce qui aurait des impacts plus conséquents sur le milieu marin.

❖ Des menaces écologiques sur la faune et la flore présentes sur Saint Jouin Bruneval. La torchère qui brûlera, tout comme l'activité humaine, aura nécessairement un impact sur la faune qui chasse ou vit de nuit (dont le fameux faucon pèlerin visible sur les falaises);

❖ Danger maritime : la multiplication du nombre de rotation de bateaux entraînera de facto une hausse substantielle des risques liés à l'approche des méthaniers qui se croiseront avec les pétroliers (risque de pavillons de complaisance), des risques de marées noires en cas de collision ou d'explosion.

Devons nous attendre qu'une marée noire touche notre région, défigure les fameuses falaises d'Etretat et les plages pour réagir ? Quelles seront alors les conséquences pour le tourisme ? Allez demander aux habitants de Bretagne touchés par les marées noires ce qu'ils en pensent, quels sont les impacts pour les populations pour le tourisme, l'économie locale et régionale.

Il est certain également que des risques seront engendrés par les tempêtes liées au vent dominant de sud ouest qui entraîneront des impossibilités de déchargement et donc des nécessités, dans certains cas, pour plusieurs bateaux d'attendre au large des conditions plus clémentes.

Pour mémoire, un bateau libérien a déjà rompu ses amarres au sein du port et une catastrophe écologique avait été évitée de justesse.

Certes des mesures ont été prises par le Préfet Maritime depuis cet événement mais le risque zéro n'existe pas, surtout dans le domaine maritime, avec les pavillons de complaisance donnés à certains navires mais également car la mer et les vents sont des éléments impossibles à totalement maîtriser.



Il est à noter par ailleurs que les études de danger actuelles ne prennent pas en compte les dangers liés aux effets de la mer et aux mouvements des bateaux. Ces informations semblent pourtant essentielles dans ce type de dossier, pour appréhender les risques de ces activités.

➤ **Le gaz : une énergie source de gaz à effet de serre**

Le Gaz Naturel qui alimente entre autres les chaudières est plus producteur de Gaz à effet de serre que le mazout (environ 26% selon les experts). En effet, les sources d'approvisionnement en GNL sont lointaines et nécessitent des moyens d'extraction et de rapatriement lourds et sources d'émission de gaz à effet de serre.

L'arrivée de nouveaux acteurs souhaitant rentabiliser et donc vendre un maximum de gaz naturel dans un minimum de temps est nécessairement un facteur supplémentaire d'utilisation de ce gaz et donc indirectement de production accrue de gaz à effet de serre.

➤ **L'univers concurrentiel du gaz**

Les réserves mondiales de gaz diminuant, le prix du gaz va augmenter sensiblement dans les prochaines années avec, on peut le penser, un retournement de la tendance de consommation à moyen ou long terme.

La concurrence qui débute entre les nouveaux entrants sur ce marché de l'énergie du gaz, présenté comme une énergie de transition, laisse à penser que seules les plus importantes et structurées des sociétés survivront. Il est rappelé, concernant le gaz, que les associations de consommateurs préconisent de ne pas quitter les opérateurs nationaux (EDF et GDF) dont les tarifs sont régulés.

Quel sera l'avenir des sociétés retenues ? Que deviendra le site d'Antifer, que fera t-on des installations du projet dans quelques années ? Qui assurera techniquement leur démantèlement, qui paiera la note quand les réserves en gaz seront épuisées ? Autant de questions soulevées et sans réponse à ce jour dans le dossier du maître d'ouvrage.

La logique voudrait qu'une réflexion gouvernementale existe sur ce sujet car plutôt que de laisser entrer de nouveaux acteurs avec le risque de voir la consommation augmenter, ne ferions nous pas mieux de réguler l'utilisation des énergies fossiles afin de préserver un minimum de stock de ces matières premières pour les générations futures ? Qu'allons nous laisser à nos enfants et nos petits enfants ?

## **PARTIE 5 : Un site inapproprié**

### ➤ **Le terrain et les falaises**

Dans les deux variantes d'implantation, non validées par la DRIRE et donc susceptibles d'être remise en cause après le débat public, les infrastructures seraient implantées à proximité des cuves de pétrole déjà existantes et nécessiteraient un remblaiement d'une partie plus ou moins grande du domaine maritime, terrain où se trouvent encore de nombreuses mines et bombes de la seconde guerre mondiale.

Nous contestons le rapport du maître d'ouvrage sur le fait qu'« aucun nuage inflammable ne peut atteindre les zones habitées. En cas de vent soufflant de mer vers la terre, la dilution du méthane serait rapide, évitant toute possibilité d'inflammation en haut de falaise. »

En effet, le gaz sera porté par les vents ascensionnels directement en haut de falaises où se trouvent les habitations.

Les falaises constituent un obstacle supplémentaire et significatif au projet car elles forment un rempart qui pourrait confiner le gaz en cas de fuites. Des poches de gaz pourraient ainsi se former le long des falaises et se déplacer pour toucher potentiellement les habitations.

En cas d'accident, un seul accès routier existe ce qui est élément supplémentaire à prendre en compte.

Il est notable que toutes les autres structures similaires existantes en France, voire à l'étranger, se trouvent dans des zones ouvertes permettant la dispersion du gaz en cas de fuite. Ce projet serait le premier au monde à être installé en pied de falaises et le maître d'ouvrage est dans l'incapacité à ce jour à démontrer qu'il n'existe pas de risques liés à son projet.

### ➤ **Les utilisateurs**

Chaque année avec un effet plus important durant l'été, des milliers de gens viennent profiter de la plage d'Antifer, l'une des très rares plages de sable de la région disposant en plus d'un parking accessible pour tous (handicapés, enfants, personnes âgées) et gratuit.

Sur certains jours (confer les photos prises au mois d'août 2007), ce sont plus de 3 à 4 000 personnes qui viennent y passer la journée.



Ce projet fait quasiment l'unanimité contre lui dès qu'il est évoqué.



Durant plusieurs jours de juin à août 2007, l'Association pour la Préservation et la Valorisation de la Valleuse de Bruneval a tenu des permanences sur la plage de Saint Jouin afin de faire signer la pétition et informer les personnes.

Deux jours de juin et août 2007 ont servi de base à une étude statistique portant sur un échantillon de 1 600 personnes ayant signé la pétition.

Il s'avère que plus de 42% des personnes qui utilisent la plage sont Havrais, plus de 12% viennent de Montivilliers ou des petites communes mitoyennes. Près de 65% proviennent plus généralement du territoire de la CODAH.

Ce dossier, révélateur de la véritable fréquentation de la plage concerne, plus que Saint Jouin et les quelques villages environnants, une grande partie de la Région allant de Fécamp au Havre (sachant que l'on compte également de nombreuses personnes étrangères au département et quelques étrangers de la Communauté Européenne).



Mais les estivants ne sont pas les seuls utilisateurs de cet endroit. En effet, beaucoup de personnes, d'associations fréquentent ou vivent de cet endroit tels que :

- ✚ Les pêcheurs professionnels qui vivront avec le risque de collision ou de marée noire ;
- ✚ Les véliplanchistes (de très nombreux articles sont parus dans les journaux spécialisés au niveau national) qui ne pourront plus naviguer dans l'enceinte du port ;



- ✚ Les surfeurs (idem au niveau des articles);
- ✚ Les plongeurs amateurs ;
- ✚ Les parapentistes Normands et Parisiens (qui passent de manière régulière au dessus des bacs pétroliers en partant d'un site de lancement proche Saint Adresse et qui, en cas d'aboutissement de ce projet, se trouveront privés de leur « terrain de jeu ») ;
- ✚ Les pêcheurs amateurs à pied ou en bateau qui exerceront leur passion en ayant une bombe potentielle à quelques centaines de mètres d'eux ;
- ✚ Les pêcheurs à la ligne qui se trouveront interdits d'accès à la digue ;
- ✚ Les utilisateurs de jets skis, eux aussi touchés par les périmètres de sécurité ;

Mi-mai 2007, une pétition contre le projet a été lancée en ces termes :

« Le Port Autonome du Havre souhaite implanter sur le site d'Antifer un terminal méthanier à proximité des installations pétrolières existantes. Ce projet est un danger pour l'avenir du site et pour les populations environnantes. Ce n'est pas un projet d'avenir.

Je suis contre la construction du terminal Gazier !

En signant cette pétition, je choisis un autre avenir pour ma région.

Non au Gaz. Oui à un développement économique respectant l'environnement ! ».

Début septembre 2007, plus de 10 000 personnes ont déjà signé cette pétition qui sera remise aux Autorités Françaises en temps voulu.

Ces milliers de personnes seront sûrement les grands oubliés de la Commission nationale du Débat Public. Alors que leur avis paraît primordial, il est à craindre qu'ils ne seront pas ou peu entendus par le Port, Gaz de Normandie et la Commission. En effet, pourtant saisie du dossier dès début mai 2007, la CNDP n'ouvre les débats qu'à partir de mi-septembre, une fois que les usagers seront moins nombreux et moins disponibles. Rappelons que sur le projet du Verdon, le débat a débuté plus tôt pour recueillir l'avis des touristes.

➤ **Un projet proche des habitations**

Ce projet serait une première en France. En effet, la première habitation se trouverait à 400 mètres du site, l'école du Village à 1 000 mètres.

**Aucun site en France ne se trouve dans une telle configuration. Les habitations sur les autres sites existants ou en projet se trouvent toujours à plusieurs kilomètres des installations, simplement car le principe de précaution est appliqué face à ce type d'installations source de dangers.**

Par ailleurs, le projet nécessiterait la mise en place d'un gazoduc sur de très nombreuses communes et donc chez des particuliers. Outre les travaux, l'exploitation du site et le risque d'explosion du gazoduc seront réels pour les personnes qui auront cette « bombe » sous leur pied.

**Il faut rappeler que le risque zéro n'existe pas et les accidents de l'usine AZF de Toulouse, du complexe méthanier en Algérie sont là pour le rappeler.**

L'incident de Skikda en Algérie (mais d'autres problèmes ont également été signalés), n'est pas si éloigné que cela puisqu'il s'est produit en janvier 2004 sur un complexe de liquéfaction GNL.

Alors même que les spécialistes, liés à ce dossier Algérien, tenaient un discours proche de ceux de Gaz de Normandie, une explosion énorme a eu lieu.

Le communiqué de la sonatrach à propos de cette explosion sur ce complexe de Gaz sur lequel aucune habitation n'existait à moins de 2.5 kilomètres est éloquent « .... il est à déplorer que cet incident a été la cause de 23 décès et 74 blessés évacués .... Malgré le niveau du sinistre, aucun effet notable sur les habitations de la ville de Skikda n'a été constaté du à leur éloignement du site du sinistre ».

Bien évidemment les représentants de Gaz de Normandie expliqueront que les techniques ne sont pas les mêmes, les infrastructures non plus, que les dangers sont mieux maîtrisés à Saint Jouin, que le risque zéro n'existe pas soit qu'il est totalement maîtrisé.

**Nous opposons le principe de précaution face à la faible distance qui pourrait séparer les infrastructures de la population.**

➤ **Un projet aux impacts directs et multiples**

- ❖ Des nuisances visuelles (mise en place de bacs gigantesques, d'une torchère qui sera visible à des kilomètres), sonores, olfactives (que les habitants de Saint Jouin Bruneval connaissent déjà bien avec le Port actuel) ;
- ❖ Nouvelle défiguration de cette aire avec la possible fermeture de la plage de Saint Jouin Bruneval dans sa configuration actuelle. Gaz de Normandie prétend avoir la volonté de garder cette plage accessible. Le dossier et les deux scénarios n'ayant pas été présentés et encore moins validés par la DRIRE, ils sont susceptibles d'être refusés ou acceptés sous conditions suspensives que la plage soit fermée afin de limiter les dangers.
- ❖ Alors que le maître d'ouvrage s'est permis un trait d'humour plus que douteux dans son dossier en précisant que « les prix de l'immobilier devraient être affectés positivement par le projet », il est fort à craindre que la réelle conséquence de ce projet sera une perte de valeur des habitations. Depuis quelques semaines, plusieurs maisons sont en vente dans la Valleeuse de Bruneval. Plusieurs acquéreurs potentiels ont pris contact avec le Président de l'Association pour la Protection et la Valorisation de la Valleeuse de Bruneval afin d'avoir connaissance du dossier et font part, pour certains, de leur volonté de faire baisser le prix d'achat car anticipant une baisse de leur bien immobilier si le projet se faisait.

- ❖ Impacts néfastes sur le tourisme, sur les emplois saisonniers, sur les commerçants de Saint Jouin. **Qui aura envie de venir se baigner en pied de bacs, visiter un endroit souiller et potentiellement dangereux ?**

Sans parler des impacts liés aux travaux. Nombreuses entreprises et main d'œuvre diverses durant plus de 2 années, des centaines de camions (comme dans les années 1970) avec leurs nuisances en terme de bruit, de danger de circulation entre le Havre et Saint Jouin.

Monsieur Bussereau actuel secrétaire d'Etat aux transports déclarait début août 2007 concernant un projet similaire dans le Verdon.

« Considéré au niveau européen, le besoin d'un terminal méthanier dans la région n'est pas avéré sur le plan économique. En outre, l'implantation de grandes cuves de 40 mètres de haut à proximité des plages de l'estuaire me paraît tout à fait choquant et incompatible avec la vocation touristique de la région. Enfin d'autres options peuvent être étudiées ».

➤ **Des acteurs qui ne respectent déjà pas les règles d'information de la population**

Le Port Autonome, le maître d'ouvrage estime que les mesures seront prises pour protéger les citoyens en cas de problème. Comment les croire alors que les mesures préventives ne sont pas connues, que les informations sur la protection des citoyens ne sont pas diffusées.

En effet, aucune information réactualisée sur les dangers industriels, les plans d'évacuation n'a été donnée depuis des années aux habitants et aucun nouveau résidant n'a jamais été informé des risques liés au Port Pétrolier ni par Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC), ni par le Maire de Saint Jouin Bruneval et encore moins par le Port Autonome et son exploitant.

A la demande insistante de l'association de la Valleuse, le Maire de Saint Jouin a fait insérer dans le dernier numéro du journal local (juillet 2007) un document répertoriant les dangers potentiels d'une telle installation en omettant de préciser les démarches à adopter en cas de réel problème.

## **PARTIE 6 : Vers d'autres solutions possibles**

### ➤ **D'autres sites sont possibles**

Le Port Autonome du Havre dispose de nombreux terrains sur lesquels il pourrait développer ce projet. Le Port annonce, à travers son projet de schéma directeur port 2020, que ces terrains entre le Havre et Tancarville sont destinés aux containers. Stratégiquement au niveau européen, cela peut se comprendre mais ce positionnement ne reflète pas la réalité du dossier.

En effet, le projet des centrales à Charbon sur la zone havraise ne s'inscrit absolument pas dans la logique liée aux containers (et encore moins dans les problématiques environnementales) et d'autres projets non plus. Si ce projet de port méthanier est si stratégique pour le port Autonome, pourquoi ne pas le faire sur la zone proche du Havre sur laquelle le Port a trouvé des terrains près à accueillir l'implantation de centrales à charbon ?

L'argument soulevé par Gaz de Normandie concernant le tirant d'eau ne permettant pas aux méthaniers de remonter le chenal de navigation de la Seine n'est pas sérieux. Le dragage est un moyen de répondre à cette problématique et d'autres solutions techniques peuvent être trouvées à condition de le vouloir, de s'en donner les moyens.

### ➤ **D'autres procédés industriels existent**

Extrait de la stratégie nationale de recherche énergétique. Approche thématique : énergies fossiles.

« il apparaît de plus en plus difficile de doter les côtes européennes de terminaux méthaniers pour des raisons environnementales et d'acceptabilité des citoyens. Les infrastructures GNL off-shore constituent une réponse industrielle à ces préoccupations ».

Monsieur Bramoullé – Directeur de Gaz de Normandie – disait dans la plaquette de l'entreprise TOTAL dont il était le chef du département technique GNL : « le site d'implantation d'un terminal doit satisfaire à de multiples critères : sécurité et disponibilité des accès maritimes, proximité des réseaux de distribution et des zones de consommation, espace suffisant pour garantir les nécessaires distances de sécurité avec les zones habitées et les autres activités humaines. **Le terminal doit aussi respecter les milieux naturels et être acceptable par les populations riveraines en terme d'impact sur les activités locales et les paysages.** La difficulté croissante de réunir toutes ces conditions sur un même site conduit les opérateurs à faire preuve d'imagination et à développer de nouveaux concepts permettant de satisfaire à toutes les contraintes voire **d'envisager la construction d'unités offshore** seule réponse adaptée dans certains cas ».

A l'heure actuelle plusieurs ports off shore existent ou sont en cours de construction :

- ❖ Rovigo – Nord de l'adriatique – Société North Adriatic LNG (dont EDF est actionnaire)
- ❖ Floride – Groupe Calypso – projet similaire à Neptune en cours pour 2010
- ❖ Boston Etats-Unis – projet NEPTUNE

Selon le communiqué de presse du groupe SUEZ Energy International

« le 20 décembre 2006 – Neptune LNG LLC, filiale de Suez Energy North America a annoncé l'approbation par le gouverneur du Massachusetts du système de fourniture de GNL offshore dans la baie du Massachusetts.

....

Selon Neptune le projet sera opérationnel en 2009. Un pipeline spécialement construit à cet effet sera raccordé au gazoduc sous marin existant.

....

Le port de Neptune utilisera des méthaniers spécialement conçus pour stocker, transporter et vaporiser le GNL en gaz naturel.

....

Les méthaniers mouilleront dans le port GNL offshore proposé, au moyen de système de déchargement composé des deux bouées submergées.

....

La situation de Neptune présente plusieurs avantages importants. Il ne nécessite pas de terrains côtiers précieux et limite en outre les impacts visuels ».

Il est notable que beaucoup de sociétés travaillent sur le dossier de terminaux méthaniers off shore car les contraintes à terre sont importantes (cas de Saint Jouin Bruneval) et l'avenir passe par ce type de structure.

Le concepteur français Doris Engineering propose un terminal méthanier flottant pouvant être installé à 70 mètres de fond (le GIFT – gaz import floating terminal).

#### **Autres montages possibles :**

Les navires méthaniers regazifieurs. Cette solution sera sûrement également réfutée par Gaz de Normandie car l'objectif de faire du chiffre d'affaires, de faire entrer du Gaz pour mieux l'exporter ne pourra être atteint, le nombre de navire regazifieur étant en hausse constante mais restant faible à leurs yeux en 2007.

Les terminaux nomades qui, loin des cotes, sont reliés par pipeline directement au réseau de transport.

Il existe d'autres solutions techniques permettant de limiter au maximum les contraintes et les dangers. Elles sont parfois plus coûteuses, peuvent moins rapporter, prendre plus de temps à mettre en œuvre mais, compte tenu des contraintes existantes sur Antifer, ne peuvent-elles pas être une réponse possible ? La solution d'une implantation au bout de la digue ou en pleine mer est semble t-il faisable d'après les sociétés spécialisées qui ont été contactées.

**Nous demandons à ce que ces solutions étudiées par le Port Autonome sous l'impulsion de l'Etat garant de la tranquillité et la sécurité des citoyens, de l'application du principe de précaution. Une fois que toutes ces études seront menées, une fois qu'une grille d'analyse comparative sera mise en place, une fois que l'Etat aura pris position sur la nécessité ou non d'autant de projet de ce type en France, alors il sera temps de faire des choix.**

#### ➤ **Un port de plaisance à Antifer : le véritable projet d'intérêt général**

Afin de répondre à un besoin d'anneaux identifié dans la région (sans avoir à défigurer un nouvel endroit comme certains hommes politiques pourraient avoir l'idée) ayant des retombées économiques à long terme, un port de plaisance Haute Qualité Environnementale aurait toute sa place au sein même du port existant. Environ 500 anneaux pourraient être créés, point de départ d'une réelle dynamique de la plaisance, d'activités annexes.



Alors que la construction d'un port de plaisance neuf aurait un cout substantiel qui devrait être financé par les deniers publics, l'utilisation des structures existantes, déjà financées par le contribuable, réduirait le cout de mise en place de ce projet et permettrait un équilibre financier beaucoup plus facile à obtenir à court ou moyen terme.

Ce projet induirait de facto une hausse du tourisme de passage et donc des besoins en hôtellerie, en moyens de transports, en boutiques d'accastillage, voire de réparation navale.

Couplé à ce port de plaisance, le projet d'exploitation d'éoliennes pourrait être réactivé puisque porté par des entreprises et une majorité de la population.

Par la suite, des projets de pisciculture pourraient être envisagés.

Ce montage, à cet endroit, serait le seul réellement satisfaisant pour les populations locales, répondant aux objectifs de limitation des gaz à effet de serre, permettant la production d'énergies renouvelables et surtout levant toutes les contraintes et craintes soulevées précédemment.

Nous souhaitons et demandons **que l'Etat fasse un exemple de cette structure existante, qu'il prenne le pari de requalifier ce port.** Qu'il en fasse un symbole de la volonté Etatique de préserver l'environnement, de travailler les énergies renouvelables plutôt que les énergies fossiles.

## **Conclusion**

Il y a fort à penser que tous les arguments avancés, les autres solutions proposées, les risques soulevés ne serviront à rien.

La Commission Nationale du Débat Public fera son rapport qui sera repris par le maître d'ouvrage validant ainsi juridiquement sa procédure, l'enquête publique démontrera que les citoyens sont opposés à cette nouvelle zone industrielle mais une fois encore ils ne seront pas suivis dans leur demande comme lors de nombreuses autres enquêtes publiques, une partie de la classe politique validera ce dossier au nom d'une approche libérale des choses et des retombées économiques et fiscales et pour finir le Port Autonome votera ce dossier détruisant à tout jamais cette zone.

Et tout cela pourquoi ?

Quelques dizaines d'emplois créés qui ne résoudront en rien le problème de l'emploi en France et en Haute Normandie.

De la taxe professionnelle qui permettra de limiter les hausses de la fiscalité locale ou développer certains projets portés par des élus.

Une redevance d'occupation du domaine public pour le Port Autonome.

Mais est-ce cette redevance qui aura un impact stratégique dans le cadre de la concurrence entre les grands ports européens, qui rendra au Havre et à son port la place qu'elle mérite dans le monde portuaire européen et mondial ?

La réponse est bien évidemment non, les solutions sont ailleurs dans la compétitivité des acteurs portuaires, dans la prise de décisions au niveau des intervenants sur le Port, dans l'aménagement des dessertes, du fret, des accès, dans les décisions stratégiques prises ou qui doivent être prises par l'état à travers le Port Autonome.

**Ce projet de port méthanier ne répond pas à la problématique de l'approvisionnement de gaz en France et est, selon de nombreuses personnes et scientifiques, représentatif d'une vision à court terme et totalement en contradiction avec les enjeux sanitaires, écologiques et environnementaux.**

Les milliers de citoyens qui ont signé la pétition et qui s'opposent au projet de Gaz de Normandie demandent au Port Autonome et à l'Etat de leur laisser la décision finale, l'aménagement de leur territoire, la possibilité de faire de cet endroit un lieu touristique synonyme d'emplois, un lieu de production d'énergies renouvelables que tous les experts réclament et que la France a inscrit comme l'un de ces objectifs visant à réduire la problématique du réchauffement de la planète et de l'émission du gaz à effet de serre.

Il est maintenant temps de penser les choses à long terme, d'avoir une autre vision de l'écologie, de l'aménagement de notre territoire.

**L'association demande à ce que ce projet soit abandonné pour toutes ces raisons évidentes au nom de l'intérêt général de notre région et des générations futures.**

Nous finirons ce dossier sur un passage du dernier livre de Monsieur Nicolas Hulot.

« Nous ne pourrions nous passer du nucléaire en France sans avoir réuni deux conditions : d'abord, la baisse de notre consommation d'énergies fossiles ; ensuite, l'utilisation de sources alternatives et renouvelables d'énergie, afin que nous disposions d'un « bouquet » énergétique diversifié. »

« Objectif : lutter contre le changement climatique en réduisant massivement le recours au pétrole, au gaz naturel et au charbon afin d'économiser les ressources fossiles et de diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ».

« L'enjeu est donc considérable, puisqu'il menace de déstabiliser l'ensemble des équilibres planétaires et l'humanité avec. Le bouleversement climatique constitue sans contexte le principal défi du XXI<sup>e</sup> siècle, et pour le relever, il faut d'abord maîtriser la consommation d'énergie fossile

« Le moment est venu d'abattre les cartes. Le temps de l'information, du débat, des controverses est révolu. Le temps est à l'action ! Tergiverser encore, ce serait s'obstiner dans le refus du réel, prolonger l'impuissance. Il faut sortir de l'hypocrisie. C'est l'heure de vérité, le temps de la cohérence. Aux politiques, aux nouveaux élu(e)s, d'entrer en scène pour affronter ce rendez vous critique. Soit ils rejoignent le camp des cyniques, version bush, et ils laissent la situation se dégrader encore, en s'accommodant d'illusions. Soit, au contraire, ils font preuve de lucidité et de courage, c'est-à-dire de volonté sans faille, et, dans tous les domaines de l'action publique, ils font de l'impératif écologique leur priorité pour interrompre la trajectoire folle d'une société en sursis, pour parvenir à équilibrer bien-être et milieu de vie, et pour éviter les drames sociaux qui se profilent ».